



PÔLE PRÉCARITÉ INSERTION

Pôle Précarité Insertion APPARTÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Rue de la Barbotière
35000 RENNES
02 99 27 50 60

Pole.precarite-insertion@sea35.org - www.sea35.org

1.	LE POLE PRECARITE INSERTION	2
1.1	UN POLE AU SERVICE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET/OU DETRESSE SOCIALE	2
1.2	DES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES, UNE TRADUCTION COMPLETE AU SEIN DU POLE.....	3
1.2	ORGANIGRAMME	4
2.	LE DISPOSITIF « APPARTe »	4
2.1	LA MISSION : METTRE A L'ABRI, EVALUER, SOUTENIR, ACCOMPAGNER, ORIENTER	4
2.2	LE PUBLIC : LORSQUE LE PROJET DE SORTIE EST AMORCE.....	4
2.3	LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF : UN ACCOMPAGNEMENT DE TERRAIN.....	5
3.	l'Activité de l'année 2023.....	6
3.1	La Population.....	7
3.2	L'activité du dispositif.....	10
4.	LES POINTS FORTS du dispositif.....	14
5.	LES LIMITES DE NOS ACTIONS	14
6.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2024	16
	ANNEXES	17

1. LE POLE PRECARITE INSERTION

1.1 UN POLE AU SERVICE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET/OU DETRESSE SOCIALE

Le Pôle Précarité Insertion (PPI) est l'un des trois pôles¹ de l'Association SEA 35 (Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille et Vilaine). Créé en 2005, il s'adresse aux personnes sans-abri, en situation de grande précarité et/ou de détresse sociale, et vise l'inclusion².

Ses missions sont centrées sur **l'accueil et l'hébergement d'urgence, l'évaluation, l'information, l'orientation, la coordination et l'observation sociale**. Elles visent **un accès aux droits** : domiciliation, premières nécessités, ressources, santé, logement, hébergement, emploi...

Le PPI se réfère aux dispositions légales et réglementaires, aux orientations du schéma départemental AHI (Accueil Hébergement Insertion) et du SIAO 35 (service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

PRESENTATION DES DISPOSITIFS

- ➔ LA CAO (Coordination Accueil Orientation) - Antenne SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- ➔ SKOAZELL (instructions d'aides financières et orientations)
- ➔ L'EDD (Élection de Domicile et distribution de courriers)
- ➔ PUZZLE (Accueil de Jour à destination de personnes majeures)
- ➔ HEOL (Accueil de jour à destination des familles et femmes isolées) + KORZEAM activité de socio-esthétique (Octobre 2022 à Décembre 2023)
- ➔ LE POINT SANTE Puzzle (Consultations infirmière et médecin)
- ➔ LE POINT SANTE Héol (Consultations infirmière)
- ➔ APPARTE (Hébergement d'Urgence en diffus) de 39 places
- ➔ LOJI - Logement Jeunes en Insertion (logement/hébergement et accompagnement social) de 17 places
- ➔ ADEL (Accompagnement vers et Dans le Logement) de 28 places
- ➔ COORUS - Coordination de l'Urgence Sociale (hébergement et accompagnement social) de 75 places

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le PPI héberge ses dispositifs sur 2 sites à Rennes :

- ➔ La CAO – Antenne SIAO, SKOAZELL, l'EDD, PUZZLE, le POINT SANTE, RUE DE LA BARBOTIERE
- Ainsi que les bureaux d'APPARTE, LOJI, ADEL et COORUS,
- ➔ HEOL et son POINT SANTE RUE MONSEIGNEUR MOUEZY

¹ Présentation des deux autres pôles (site internet) :

https://06d2267f-cee7-44a1-bccd-adffb228f99a.filesusr.com/ugd/e757f5_d0b3314fef0645e391e628200b05661a.pdf

² « L'inclusion consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société » (« inclusion active », Commission Européenne, Emploi ; affaires sociales et inclusion – en ligne). La notion d'inclusion est fortement associée à celle de citoyenneté et de participation sociale.

Les 4 dispositifs d'hébergement et d'accompagnement vers le logement en diffus rayonnent sur Rennes et Rennes Métropole.

1.2 DES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES, UNE TRADUCTION COMPLETE AU SEIN DU POLE

Le Pôle Précarité Insertion s'inscrit dans les orientations définies par l'association. Cela se traduit concrètement par :

- ➔ Une inscription dans la dynamique territoriale :
 - Création du **GCSMS « Un chez soi d'abord »** en tant que membre fondateur en 2022 (ouverture de 100 logements), aux côtés du CHGR, de l'AIVS et des associations Espoir 35 et APASE ;
 - Participation à la création du **Centre d'accueil inconditionnel en santé mentale**, aux côtés du Réseau Louis Guillou (RLG) ;
 - Membre du consortium porteur du dispositif CEJR (Contrat Engagement Jeunes en Rupture) aux côtés de l' AIS35, l'ARASS, Weker et le réseau des missions locales.
- ➔ La formalisation de « **temps d'actions collectives et collaboratives** » visant à répondre aux besoins des personnes, tout en leur donnant une place centrale et une capacité à agir : cafés citoyens, inscription dans une démarche citoyenne (visites de lieux culturels, sorties collectives, ateliers...).
- ➔ Un engagement à développer notre offre de services en réponse à l'évolution des besoins de la population par :
 - Une position volontariste de réponses à appel à projet et d'adaptation de l'offre de services dans le respect des valeurs associatives :
 - **2019** : Extension d'APPARTE,
 - **2020** : Ouverture de l'ADN MAYA, délocalisation de l'ADJ HEOL et adaptation de l'ensemble de nos dispositifs en réponse au besoin de protection sanitaire³ (diversification de nos modes d'intervention envers les publics, par le déploiement de permanences téléphoniques en complément des accueils physiques, ouverture en continu de nos structures collectives, accompagnement à distance),
 - **2021** : Ouverture du dispositif d'Hébergement d'Urgence MAYA maternité, pour femmes en pré et post maternité (8 places), finalisation des travaux de l'ADJ HEOL (espace enfants, sanitaires, laverie...), ajustement de notre activité Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) du dispositif ADEL, optimisation de nos dispositifs CAO – Antenne SIAO et Skoazell, renforcement du dispositif EDD,
 - **2022** : année marquée par les transferts des dispositifs d'hébergement d'urgence collectifs Abri, Maya et Maya Maternité vers les Associations : Saint Benoît Labre, Coallia et Aurore. Toutes les personnes accueillies au sein de ces trois dispositifs ont pu être stabilisées jusqu'au transfert. Afin d'assurer en fin la continuité de l'organisation et du fonctionnement, un

³ Confrontée au virus « La Covid 19 » en mars 2020, la France a dû adapter ses fonctionnements en réponse aux règles sanitaires définies. La distance physique induit entre autres, une surface minimale par personne, nécessitant une réflexion quant à l'utilisation des locaux.

temps rencontre a eu lieu entre les différents acteurs et professionnels de ces institutions.

Création de l'activité « Korzeam » : prestation gratuite de socio-esthétique par une professionnelle du travail social formée à l'esthétisme. A destination des femmes et hommes : donner accès au bien-être et à la revalorisation de soi (soins des mains, visage, manucure ...), en vue de favoriser la mise en actions (accès aux droits...). Mesure d'impact.

- **2023** : fermeture du dispositif COORUS.
- Une volonté d'établir une relation de confiance et une démarche de co-construction tant avec nos autorités de contrôle et de financement, que nos partenaires sur le territoire.

1.2 ORGANIGRAMME

Annexe

2. LE DISPOSITIF « APPARTE »

2.1 LA MISSION : METTRE A L'ABRI, EVALUER, SOUTENIR, ACCOMPAGNER, ORIENTER

APPARTé est un dispositif d'hébergement d'urgence en diffus (39 places sur 7 appartements). Il accueille en priorité des familles mais aussi des femmes seules.

APPARTé a pour missions de :

- ➔ **Mettre à l'abri** dans des logements (2 T5 et 4 T4) situés dans les quartiers Sud de Rennes. Les logements sont équipés de façon à accueillir dans les meilleures conditions possibles deux ménages en co-hébergement. Il est mis à disposition pour chaque famille : un frigo, une table et des chaises, linge de maison, vaisselle, literie, ou encore une TV. Certains équipements sont partagés tel que le lave-linge, la cuisinière, le micro-ondes...
- ➔ **Écouter, évaluer et proposer des orientations** vers les partenaires en fonction des besoins et demandes ;
- ➔ **Accompagner** vers l'accès aux droits, dans la gestion budgétaire, l'insertion professionnelle, la santé, les loisirs et la culture... ;
- ➔ **Soutenir la parentalité** ;
- ➔ **Accompagner vers l'accès à un hébergement stable ou logement autonome** : réévaluer le projet si besoin, aider à l'aménagement et accompagner le relais vers les partenaires.
- ➔ **Accompagner vers l'accès à la santé** si besoin.

2.2 LE PUBLIC : LORSQUE LE PROJET DE SORTIE EST AMORCE

APPARTé accueille des ménages, en priorité des familles (couples avec enfants, femmes avec enfants et hommes avec enfants) sans solution d'hébergement stable et adaptée et en difficultés sociales.

Afin d'assurer une certaine fluidité des places d'hébergement d'urgence, le projet de relogement des ménages orientés doit déjà être engagé (ex : validation de la demande du Relogement Social Prioritaire, validation par la Commission Technique d'Orientation de la demande de CHRS...).

Les ménages doivent avoir accès au droit commun, c'est-à-dire être de nationalité Française, disposer d'un titre de séjour ou être issus de l'Union Européenne, statuts ouvrant des droits.

2.3 LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF : UN ACCOMPAGNEMENT DE TERRAIN

Les bureaux d'APPARTé se situent dans le bâtiment du Pôle Précarité Insertion situé Rue de la Barbotière à Rennes.

Le dispositif est rattaché à la mission Hébergement - Logement (cf. annexe organigramme) sous la responsabilité de la direction du pôle et de la responsable de service.

une équipe complémentaire

Pour mener à bien ses missions, APPARTé est composé de trois travailleuses sociales (**une éducatrice spécialisée** à 0.85ETP, une **technicienne de l'intervention sociale et familiale** sur 1 ETP et une **maîtresse de maison** sur 1 ETP). Cette équipe est soutenue par l'intervention d'un **agent technique polyvalent** et d'une **responsable de service**. Ces deux derniers professionnels interviennent également sur d'autres dispositifs du PPI. La maitresse effectue en outre des missions transversales sur le pôle (Banque alimentaire, fournitures diverses, achats, déchèterie...).

Les pratiques de la **maîtresse de maison** ont évolué au regard des besoins et des compétences de la personne en poste. Sa mission s'articule désormais autour de chaque étape de l'accompagnement. **A l'arrivée du ménage** : elle remet lors des entrées un kit linge de maison et le renouvelle toutes les deux semaines. **Pendant la période d'accompagnement** : elle effectue un passage régulier dans les logements afin de remettre des produits d'entretien si besoin et s'assurer du bon entretien des logements par les ménages. Lors de ses interventions, elle privilégie le « faire avec » et, dans un objectif de travail en équipe, transmet ses observations aux travailleurs sociaux. Elle participe à la réunion d'équipe. **Après chaque départ**, elle assure la remise en état du logement et adapte l'équipement en fonction de la composition du ménage à accueillir. Elle assure également des visites techniques mensuelles. Ces dernières lui permettent de vérifier l'état du logement. Elle se met en lien avec le bailleur et/ ou prestataires en cas de problème technique. Elle participe aux animations organisées par l'équipe. Par ailleurs, la maitresse de maison gère les commandes, enlèvements, inventaires et gestion informatique de la Banque Alimentaire.

L'éducatrice spécialisée et la technicienne de l'intervention sociale et familiale travaillent ensemble sur les mêmes situations dans un souci de complémentarité. L'accompagnement autour du relogement est effectué par l'éducatrice spécialisée (réorientation, partenaires, relais...) comme les demandes d'aides financières et le maintien/ouverture des droits. La technicienne de l'intervention sociale et familiale axe son accompagnement autour du quotidien, de la vie au sein de l'hébergement et de certaines démarches. Elle a également un rôle de soutien à la parentalité à la demande du ménage et/ou en fonction du repérage d'un besoin.

Des outils variés pour soutenir l'accompagnement

La visite à domicile est l'outil principal permettant la construction du lien de confiance, l'observation et l'évaluation de la capacité à habiter des ménages orientés.

Certains rendez-vous sont fixés au bureau situé rue de la Barbotière pour des raisons pratiques (accès internet, à un ordinateur, à l'imprimante) ou pour un besoin repéré de rappel au cadre et au règlement de fonctionnement.

Des accompagnements physiques à l'extérieur (démarches administratives et/ou repérage) sont parfois effectués, souvent à la demande de la personne. Cette démarche permet à la personne d'être rassurée et à l'équipe de s'assurer de la bonne compréhension (point dans un 2^{ème} temps), avec pour finalité de soutenir l'autonomie.

Enfin, des rencontres avec des partenaires en lien avec la situation peuvent avoir lieu en fonction des besoins repérés par l'équipe et avec accord du ménage concerné (ex : rencontre avec l'école en cas de difficultés scolaires, mise en place d'un relais avec le CDAS de secteur, participation à des CAE ou CADEM organisés par les CDAS ...).

3. L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2023

L'année 2023 a été marquée de la demande de mobilité interne sur le poste d'éducateur spécialisé. Cette demande a conduit à une vacance de poste en début d'année liée aux difficultés de recrutement (contrat à temps partiel et à durée déterminée). Deux éducatrices spécialisées se sont finalement succédées durant l'année. En revanche, aucun mouvement sur les postes de Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale et de Maîtresse de Maison n'est à noter.

Par ailleurs, le dispositif APPARTé a dû se séparer d'un logement (AIVS) devenu insalubre. La tension sur le territoire n'a pas permis à la recherche d'un nouveau logement d'aboutir à ce jour malgré les efforts engagés. La capacité d'accueil a dû être adaptée, pour un maximum de 39 à 30 places simultanées (cf mail SIAO). Le co-hébergement a cependant permis d'accueillir jusqu'à 37 personnes simultanément pour limiter la baisse du taux d'occupation annuel malgré l'absence de ce logement. Des démarches sont en cours auprès de Rennes Métropole pour la réattribution d'un logement adéquate.

Globalement, l'équipe a pu observer une fluidité dans la communication et lien établi avec l'équipe du SIAO pour les orientations de nouveaux ménages. Les seules difficultés sur les derniers mois de l'année 2023 relèvent de la recherche de situations correspondant aux critères d'entrée sur APPARTé. Ce point fera l'objet d'un échange lors de la première rencontre de coordination APPARTé / SIAO début 2024.

L'année 2023 a également permis la mise à jour de certains documents utilisés lors des accueils (contrat d'hébergement, état des lieux) avec notamment l'actualisation des prix et l'instauration d'un kit de produits d'entretien à l'arrivée du ménage.

Après un état des lieux sur la fréquentation d'APPARTé, ce rapport d'activité sera l'occasion de faire un point sur la typologie des personnes accueillies en rapport avec la mission, d'analyser l'évolution de l'offre de service, d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés mais aussi de découvrir les points forts et limites encore existantes, avant de prendre connaissance des ambitions pour l'année 2024.

Taux d'occupation

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
100,6 %	96,5 %	97 %	99%	96%	95%	92.5%	90%

En 2023, APPARTé a accueilli **98 personnes soit 32 ménages** (30 ménages en 2022). **55 personnes** sont des enfants (56%).

Cette année le **taux d'occupation est de 90%**.

Ce taux légèrement inférieur aux années précédentes s'explique par le fait que deux logements n'ont pu être occupés pleinement en raison de travaux :

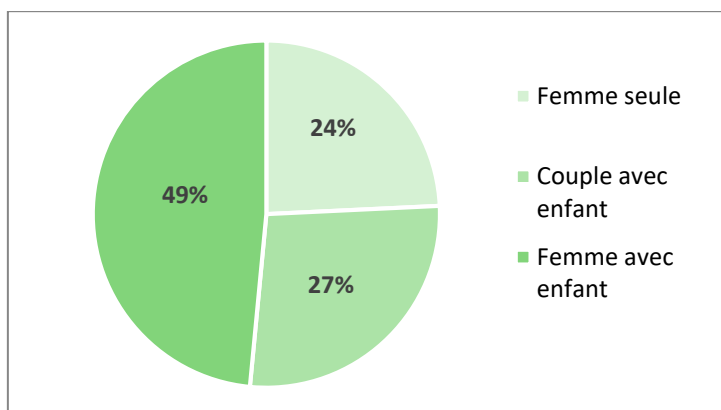
- Le logement situé 2 parc des Balkans, où des travaux de réhabilitation étaient nécessaires à l'accueil des personnes dans des conditions décentes, a été inoccupé totalement pendant 5 semaines. Fin novembre, nous avons pu accueillir 2 nouvelles familles.
- Le logement situé 24 allée de Finlande a nécessité la réalisation de plusieurs diagnostics ainsi que l'établissement de plusieurs devis et l'intervention d'une société de nettoyage après le départ d'une famille présente depuis plusieurs années. L'équipe a ensuite dû rééquiper le logement pour l'accueil du nouveau ménage au début du mois de juillet.

De plus, une intervention pour des nuisibles a également bloqué temporairement les orientations sur un logement :

- Le logement situé 2 chemin du Landrel a nécessité l'intervention d'une société de désinsectisation (punaises de lit) à la suite de la sortie d'une famille fin novembre. Le traitement s'est étendu sur tout le mois décembre et a permis de nouveaux accueils dès janvier 2024.

Enfin, le logement situé 114 rue de Vern a été inoccupé de janvier à mi-mai pour insalubrité. Après le départ de deux familles en septembre et en novembre 2022, décision a été prise de ne pas accueillir de nouveaux ménages au vu de l'état du logement (problème de sécurité majeur : sécurité électrique notamment lié à un dégât des eaux, sécurité des rambardes d'accès à la maison...). Malgré un appui de l'AVIS dans la négociation, le propriétaire n'a pas souhaité effectuer de travaux, le logement étant voué à la démolition. Le contrat de location a donc été dénoncé en mai 2023. APPARTé est donc dans l'attente de l'attribution d'un nouveau logement de la part de l'AVIS afin de retrouver sa pleine capacité d'accueil.

Composition des ménages :



Composition des ménages accueillis sur APPARTé en 2023

Le projet d'APPARTé prévoit l'accueil en priorité de familles. Ceci est largement mis en œuvre **puisque 76% des ménages sont des familles**. Il est à noter que **49% sont des familles monoparentales, exclusivement composées de femmes seules avec leurs enfants en 2023**.

Sur l'année 2023, nous pouvons observer une augmentation de la présence des pères, la part des couples avec enfants étant passée de 17% en 2022 à 27% en 2023.

Cependant, la mère est bien souvent seule dans la prise en charge des enfants. La gestion au quotidien des enfants peut amener chez les mères isolées un épuisement, une fatigue psychologique et physique accentuée par le manque de relais : éloignement ou rupture familiale, isolement social, réseau amical précaire. Elles doivent parfois assurer les trajets en transport en commun pour amener les enfants à l'école ou la crèche qui peuvent être éloignés du logement. L'équipe d'APPARTé peut venir alors en soutien auprès de la mère et des enfants en proposant une écoute, des accompagnements physiques à certains rendez-vous ainsi que des orientations vers des structures d'accueil d'enfants (ex : halte-garderie, crèche, école...).

Si APPARTé est un dispositif destiné en priorité aux familles, il accueille également des **femmes seules** (8 femmes en 2023). En effet, le principe de co-hébergement nous amène à ouvrir la capacité d'accueil à des personnes seules (1 seule place restante au sein d'un logement). Sur les 8 femmes seules accueillies sur APPARTé en 2023, 4 sont en situation d'emploi à leur arrivée. L'accueil sur APPARTé leur permet ainsi de se maintenir dans l'emploi dans de meilleures conditions, de favoriser l'accès à une formation ou un emploi et de bénéficier d'un accompagnement de proximité quant à leur projet d'accès à un logement et l'ouverture ou maintien des droits.

Répartition par âge :

	2020	2021	2022	2023
DE 0 à 3 ANS	15	14 (12%)	18 (22%)	22(22%)
De 3 à 17 ans	41	43 (38%)	30 (36%)	33(34%)
De 18 à 24 ans	14	16 (14%)	9 (11%)	12(12%)
De 25 à 59 ans	34	40 (35%)	26 (31%)	31(32%)
60 ans et plus	1	0	0	0

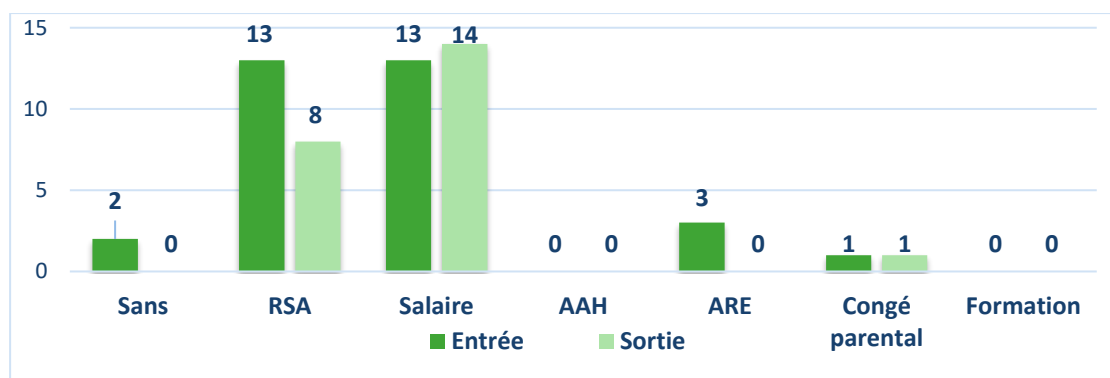
Le nombre d'enfants en bas âge (0 à 3 ans) accueillis par APPARTé est en légère augmentation par rapport à l'année 2022, avec notamment deux ménages arrivés sur le dispositif dans un contexte de sortie de maternité et une femme seule enceinte de 7 mois. L'équipe apporte une attention particulière à l'équipement en matériel de puériculture (prêt de nacelle, transat, lit bébé, tapis et jeux d'éveil, matelas à langer...). Elle aborde également avec les parents le suivi post-natal pour le bébé et pour la mère.

Pour les enfants de 0 à 3 ans, un seul a obtenu une place en crèche, ce qui peut pénaliser l'insertion professionnelle des parents. L'équipe d'APPARTé propose alors des orientations en halte-garderie, leur permettant ainsi d'avoir du temps libre et aux enfants d'avoir un lieu de socialisation.

Les enfants et adolescents de 3 à 17 ans sont tous scolarisés dans des établissements à Rennes. Cependant, ils se situent parfois loin de l'hébergement d'urgence proposé par le dispositif et ces déplacements quotidiens peuvent entraîner une fatigue chez les parents comme chez les enfants.

Il est parfois compliqué d'envisager un changement d'école, avec la crainte de perturber l'enfant alors même qu'il vient de changer de lieu de vie pour une durée indéterminée.

Ressources à l'entrée et à la sortie :



Nature des ressources dont disposent les ménages accueillis sur APPARTé en 2023

La tendance observée ces dernières années se confirme en 2023, à savoir qu'une majorité des personnes hébergées a comme ressources à la sortie d'APPARTé un salaire (14 concernés), souvent complété par la prime d'activité. Auparavant la ressource majoritaire à la sortie était le RSA (8 cette année).

Nous pouvons constater également que 2 ménages étaient sans ressource à leur entrée sur APPARTé. Le fait d'être hébergé et accompagné dans les démarches a permis d'ouvrir des droits ou de trouver un emploi.

Sur les 32 ménages accueillis en 2023, 23 sont sortis sur cette même année. Le tableau indique uniquement leur situation. En effet, l'hébergement de ces 9 ménages par APPARTé est toujours effectif au 01/01/2024. Ils apparaissent donc dans les entrées mais ne peuvent pas être comptabilisés dans les sorties.

Les années passées, les personnes occupaient des emplois relativement précaires (mission intérim, temps partiel, par ex : CDI 8H/semaine, horaires découpés et exigeant peu de qualification). Or sur 2022 et 2023, nous observons une augmentation des contrats à temps plein (**8 personnes concernées sur 13** en situation d'emploi en 2023) et **seulement 1 personne en intérim**. Les secteurs d'activité sont également plus variés tels qu'agent de maintenance, livreur, agent d'entretien, cuisinier, préparateur de commandes...

Procédure d'admission et partenaire orienteur

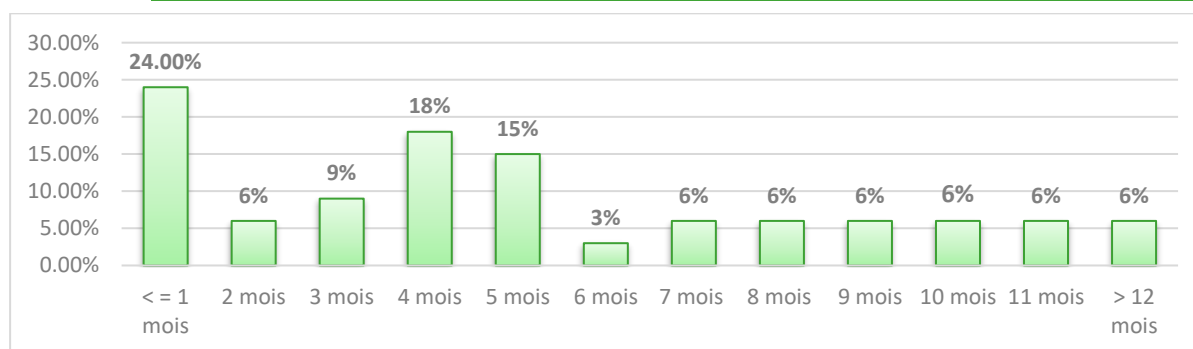
Depuis l'été 2019, c'est le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation d'Ille-et-Vilaine (SIAO35) qui centralise les demandes d'hébergement d'urgence adressées par les multiples partenaires. Le SIAO35 assure et confirme l'orientation des ménages vers APPARTé.

Quand APPARTé dispose de places vacantes suite à un départ, il transmet au SIAO35 le nombre de places et la typologie du futur ménage par le biais d'une fiche navette afin que le SIAO propose des situations correspondant aux critères.

APPARTé contacte alors si besoin les travailleurs sociaux référents de ces situations afin de recueillir des éléments complémentaires (ex : capacité du ménage à vivre en co-hébergement), d'actualiser les informations et de s'assurer que des démarches soient enclenchées au niveau du logement.

Sur cette base, le dispositif confirme ou infirme l'orientation proposée à l'occasion d'une commission réunissant l'équipe et la Responsable de Service. Dans le cas d'une décision d'admission, l'information est transmise au SIAO et APPARTé contacte le ménage afin d'organiser l'entrée dans le logement.

La durée moyenne de séjour



Durée moyenne de séjour des ménages accueillis sur APPARTé en 2023

En 2023, 75% des séjours sur APPARTé ont une durée inférieure ou égale à 6 mois contre 61% en 2022. La durée moyenne de séjour est de **4,9 mois** (6 mois en 2022). De plus, nous observons une augmentation des durées de séjours inférieures ou égales à 1 mois (21% en 2022) ainsi qu'une baisse de celles égales ou supérieures à 12 mois (16% en 2022).

Cela s'explique par la rapidité de propositions de logement ou de places en CHRS pour certains ménages hébergés sur APPARTé depuis peu. Cette tendance est également favorisée par l'accompagnement social global proposé par l'équipe, qui permet de soutenir les démarches d'accès au logement.

Types de sorties des ménages accompagnés

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CHRS	46%	26%	25%	21%	5%	9%
Logement	36%	57%	75%	45%	58%	51%

	Logement HLM	CHRS	Résidence Habitat Jeunes	AIVS	Centre parental	Exclusion	Hébergement tiers
2023	45%	9%	3%	6%	3%	3%	3%

Types de sorties des ménages accompagnés sur APPARTé en 2023

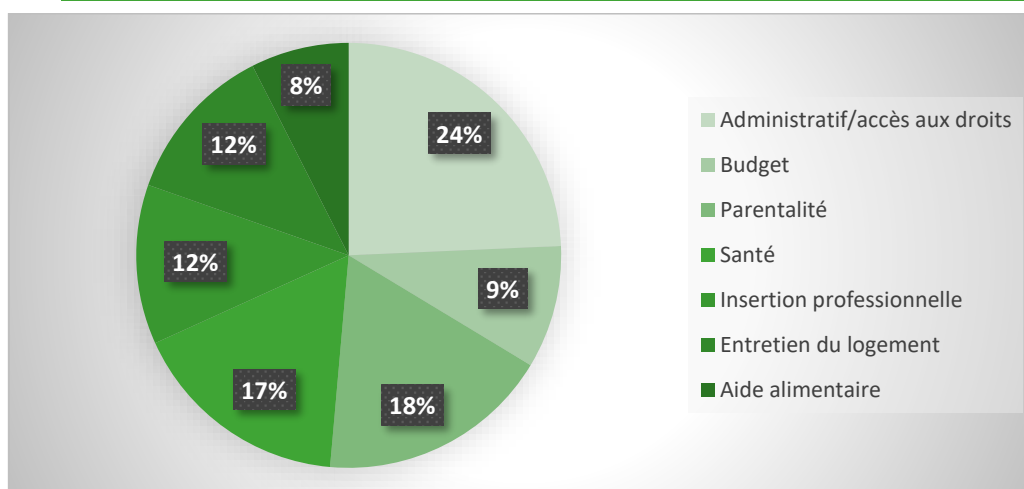
Cette année, les accès au logement représentent 51% des sorties : parc social HLM (15 ménages contre 9 en 2022), AIVS (2 contre 1 en 2022). Il n'y a eu aucune sortie vers du parc privé. Notons également une légère augmentation des entrées en CHRS.

Par ailleurs, une femme seule a décidé de mettre fin à l'accueil sur APPARTé afin de reformer un couple avec le père de ses enfants. Aussi, une mesure d'exclusion a dû être prise à l'encontre d'une femme suite à 3 avertissements pour non-respect du règlement.

L'accès à un logement nécessite un accompagnement conséquent. Il demande de nombreuses démarches telles que :

- l'instruction d'aides financières : loge accès, loca-pass, aide financière auprès de la CAF et du CCAS ;
- l'accompagnement pour l'assurance habitation, les devis pour l'équipement ;
- le changement d'adresse ;
- l'abonnement des fluides ;
- l'aide à l'emménagement : transport de mobilier et électro-ménager avec le véhicule utilitaire de la SEA35 ;
- la mise en place du relais avec le CDAS de secteur si besoin.

La typologie d'accompagnement



Nature des accompagnements proposés aux ménages accueillis sur APPARTé en 2023

L'accompagnement proposé par l'équipe d'APPARTé est global et personnalisé. Certains domaines d'intervention sont proposés par une approche collective, tels que les loisirs/culture (ex : proposition de sorties communes, atelier cuisine...) lorsque d'autres sont abordés individuellement.

Sur cette année 2023, les principaux axes d'accompagnement ont été :

- ➔ **L'accès aux droits et l'aide administrative** (ouverture ou maintien des ressources, de la couverture maladie, renouvellement du titre de séjour...),
- ➔ **La parentalité** (mise en place du mode de garde, information et soutien, prêt ou don de jouets et équipement de puériculture, orientation et accompagnement à des actions collectives proposées par des partenaires...),
- ➔ **La santé** (orientation vers les soins, lien avec la PMI, accompagnement au retour d'hospitalisation...).

En 2022, la parentalité était le troisième axe d'accompagnement principal avec 14%. Cette année, il est le deuxième avec 18%. Cela s'explique par une augmentation du nombre d'enfants (cf. répartition par âges) et des besoins repérés, ainsi que par la présence d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale au sein de l'équipe depuis août 2022.

Vient ensuite les accompagnements liés à la santé, qui représentent 18% du total en 2023. La santé mentale en est un axe fort.

Accompagnement Mme JDS

Pendant 5 mois et demi, APPARTé héberge Mme JDS en co-hébergement avec une famille. A son arrivée, elle est en situation d'emploi (CDI temps plein) et se montre autonome dans les démarches et le quotidien.

Un premier épisode délirant survient, entraînant une hospitalisation en urgence au CHGR. Cette femme explique à l'équipe qu'elle entend des voix qui lui dictent quoi faire, qu'elle est très angoissée par cela et qu'elle ne parvient plus à dormir ou manger.

L'équipe APPARTé se met alors en soutien en lui rendant visite, en lui préparant et apportant des affaires (papiers, vêtements...) à l'hôpital. Ces rencontres sont l'occasion d'échanger avec les médecins et infirmiers. Le jour de sa sortie du CHGR, la TISF la raccompagne au logement. Il s'agit alors de veiller à ce que le retour à domicile se déroule au mieux pour la personne accompagnée et la famille co-hébergée.

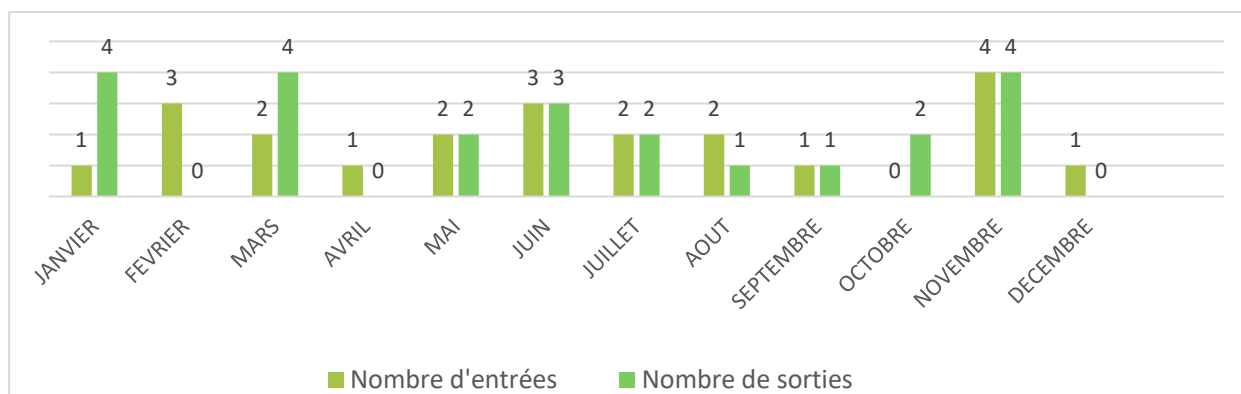
Ainsi, l'équipe se place en lien avec le CMP et l'enfant de Mme JDS (enfant adulte, non hébergé à APPARTé) à plusieurs reprises. Les visites à domicile (VAD) régulières permettent ensuite de rester vigilants sur l'état de santé de Mme JDS. Au cours d'une VAD, l'équipe s'inquiète des symptômes de Mme JDS (ne prend plus son traitement, semble agitée, tremble, nomme des angoisses) et contacte, avec son accord, le Service Psychiatrique d'Accueil et d'Orientation (SPA0, dépendant du CHGR). Une professionnelle accompagne Mme JDS au RDV proposé par le CHGR le jour même, ainsi qu'à la pharmacie et dans la mise en place du passage infirmier quotidien au logement.

Un des axes qu'APPARTé souhaite soutenir et développer est l'accès aux loisirs. Il prend bien souvent la forme d'action collective qui est une autre approche de l'accompagnement.

➔ **L'accès aux loisirs s'est matérialisé par les activités suivantes :**

- **2 ateliers cuisine** (16 juin et 29 septembre 2023) : Ces ateliers ont lieu à la cuisine du centre social de Cleunay et sont mutualisés avec les autres services de la mission Hébergement / Logement (ADEL/ACCEL, COORUS, LOJI). Le partenariat avec la Banque Alimentaire permet de récupérer des denrées qui sont complétées par quelques courses après élaboration du menu.
- **1 sortie aux Etangs d'Apigné** (le 18 juillet 2023) qui permet aux personnes accompagnées de profiter d'une journée de détente lors des vacances scolaires tout en identifiant un lieu où ils pourront revenir en autonomie.
- **La découverte de plusieurs lieux ressources du territoire** : la bibliothèque des Champs Libres, l'Hôtel Pasteur, le Jeu de Paume, le centre social Carrefour 18 et de Cleunay...
- **2 Café d'APPARTÉ** (10 mai et 11 octobre 2023) : ces rencontres conviviales se déroulent au centre social Carrefour 18, sur une matinée, et permettent d'échanger sur les points positifs et d'amélioration autour de différents thèmes (co-hébergement, accompagnement proposé, disponibilité de l'équipe, logement...). C'est également l'occasion d'aborder l'accompagnement de manière plus informelle, autour d'un petit déjeuner.
- **Repas annuel d'APPARTÉ** qui s'est déroulé le 10 janvier 2024 à l'Hôtel Pasteur.
- **Un atelier autour de la création du lien parent-enfant** (le 5 mai 2023) coanimé par TI LIAMMOU et APPARTÉ au Jeu de Paume.

Le nombre de MENAGES entrés et sortis par mois



Nombre d'entrées et de sorties du dispositif APPARTÉ par mois en 2023

Les entrées et sorties sur le dispositif restent régulières sur 2023. Ces mouvements attestent de la dynamique engagée au sein du dispositif **APPARTÉ, qui assure en effet pleinement ses missions d'hébergement d'urgence.**

Chaque entrée et sortie nécessite de la part de l'équipe **réactivité et mobilisation.**

En amont d'une entrée, il s'agit de vérifier le bon état du logement et des équipements mis à disposition, d'équiper le logement en fonction de la composition du futur ménage à accueillir (linge de maison, lit parapluie, vaisselle, kit de produits ménagers...), d'organiser l'entrée avec la personne, de prendre contact avec le partenaire orienteur, etc.

A la sortie, il s'agit de vérifier l'état des lieux, de procéder à la remise des clés, de rendre la caution totale ou partielle, de remettre en état le logement (petits travaux, ménages), d'être en lien avec le futur bailleur si nécessaire, d'aider à l'emménagement dans le nouveau logement et aux ouvertures de compteurs si besoin, etc.

4. LES POINTS FORTS DU DISPOSITIF

La complémentarité des fonctions au sein de l'équipe permet la mise en œuvre d'un accompagnement social global qui favorise **la fluidité sur le dispositif** grâce à l'appui proposé aux ménages quant à leur projet.

La qualité des relations partenariales est l'une des forces d'APPARTÉ. Les champs d'intervention s'adaptant à chaque situation, les partenaires sont très divers. Il peut s'agir de professionnels de la petite enfance, de l'éducation nationale, du secteur de la santé, du social ou encore de l'insertion professionnelle. Les professionnelles d'APPARTÉ proposant un accompagnement de proximité, elles peuvent être dans une fonction de médiation, d'intermédiaire qui permet de faciliter la mise en œuvre de démarches.

Pour exemple, l'équipe a pu être en lien avec l'organisme de formation d'une personne accompagnée et la structure de garde de ses enfants afin d'étudier la faisabilité du projet professionnel au regard des différentes contraintes. Cette médiation a permis de trouver une solution satisfaisante pour tous et a donc favorisé l'insertion professionnelle de cette personne.

Le travail en transversalité est un atout du dispositif. En effet, APPARTÉ est intégré au sein du Pôle Précarité Insertion (PPI). Il bénéficie donc de la proximité avec les autres dispositifs du pôle.

Ainsi, on observe une **complémentarité sur la connaissance des publics accueillis**, notamment avec COORUS (droits des étrangers) et LOJI (public jeune) qui permet à l'équipe d'enrichir son approche. La proximité des services garantit la continuité dans l'accompagnement, facilite l'échange, le recueil d'informations ainsi que l'organisation de l'entrée des ménages. Enfin, la majorité des personnes accompagnées bénéficie d'une **domiciliation auprès du service d'Élection De Domicile** du PPI.

5. LES LIMITES DE NOS ACTIONS

Le Co-hébergement : des avantages et des inconvénients

APPARTÉ fonctionne sur un principe de co-hébergement et accueille **deux ménages par appartement**. En fonction de la composition familiale, le logement est parfois occupé par un seul ménage.

Par exemple, une famille était en co-hébergement avec une femme seule. A la sortie de cette dernière, il a été décidé conjointement avec le SIAO, de ne pas orienter de nouveau ménage. En effet, le conjoint et la fille aînée ont rejoint la femme et ses trois enfants. Ils ont ainsi pu bénéficier de l'entièreté du logement.

Le co-hébergement a pu être une raison de refus par des ménages (ex : une femme avec deux enfants n'a pas accepté la proposition d'APPARTÉ car son fils avait causé des disputes au sein de l'hébergement précédent et craignait que cela ne se reproduise).

Il s'agit également de veiller, autant que possible, à la compatibilité des différents ménages co-hébergés. Les différences de cultures, de rythmes, de problématiques, de composition familiale etc... sont en effet à prendre en compte et nécessitent parfois l'intervention des professionnels.

Les capacités à habiter notamment en ce qui concerne l'entretien du logement varient d'un ménage à l'autre et peuvent créer des tensions. Dans ce cas, l'intervention de l'équipe par une médiation est essentielle et l'objectif sera de proposer un accompagnement sur cette thématique.

Si le co-hébergement peut parfois être un frein dans l'évaluation notamment de la capacité à habiter, il permet aussi de créer du lien, de la solidarité entre les personnes. Cela est fortement apprécié puisque certaines d'entre elles sont assez isolées socialement. Par exemple, une femme enceinte de 7 mois à son arrivée sur APPARTé, a trouvé du soutien auprès de la famille co-hébergée : achat et transport de courses alimentaires lourdes, comportement attentif et bienveillant.

L'accompagnement : la non-adhésion

Le dispositif APPARTé propose un accompagnement social global aux personnes hébergées. Il est favorisé par une relation reposant sur l'échange et la confiance. La question de l'adhésion à l'accompagnement proposé est donc centrale. Cependant, nous observons que cette notion varie d'un individu à l'autre et que la non-adhésion peut avoir de multiples causes : découragement/démobilisation, incapacité, méconnaissance, coutumes différentes... Il s'agit alors de s'interroger, avec la personne accompagnée, sur ce qui fait frein. Dans une démarche de « faire avec », une participation active est en effet nécessaire. Le cas échéant, le dispositif APPARTé peut atteindre les limites de son champ d'action.

Mme HD

Pendant 7 mois et demi, Mme HD est hébergée avec ses cinq enfants en co-hébergement avec une mère et son fils. La famille est réunie sur le territoire depuis quelques mois. Une nouvelle organisation et un nouvel équilibre sont donc à définir. Cela génère des angoisses pour Mme HD qui se sent en difficulté pour poser un cadre à ses enfants devenus adolescents pendant cette période de séparation (4 ans).

Lors d'une VAD, deux professionnelles d'APPARTé ont soudainement vu Mme HD mettre la tête en arrière et tomber, trembler, respirer difficilement, avoir des spasmes... Elles ont pris la décision de contacter un médecin du 15. Ce dernier estime alors qu'il s'agit d'une crise d'angoisse. Suite à cet événement, Mme HD explique à l'équipe d'APPARTé que ces crises se produisent à une fréquence importante, surtout lorsqu'elle a trop de pensées négatives, d'angoisses.

Mme HD ajoute qu'une hospitalisation a été nécessaire suite à un précédent épisode et qu'elle a depuis un traitement médicamenteux (anxiolytiques) quotidien. Toutefois, Mme explique qu'elle l'oublie régulièrement et ne le prend qu'en cas de très forte crise.

Une orientation vers un suivi psychologique est donc faite par l'équipe ainsi que par le médecin traitant avec lequel APPARTé est en lien. Madame n'adhère pas à cette proposition au motif qu'un professionnel de la santé mentale n'est pas en capacité de l'aider. Elle souhaite dépasser seule ces pensées envahissantes.

Les délais d'accès au logement : l'attente

Les délais d'attribution ou d'admission sont très variables et peuvent parfois être relativement longs. L'équipe doit alors accompagner les ménages dans la gestion de cette attente et adapter son accompagnement. Il s'agit alors d'évaluer la pertinence d'engager telle démarche ou suivi.

Comme expliqué précédemment le travail en partenariat fait partie intégrante de la pratique professionnelle. Toutefois, **l'absence de partenariat privilégié (ex : CAF, CPAM) ou le non partenariat (ex : Préfecture)** empêche certaines situations d'évoluer positivement ou dans un délai long. Les professionnels peuvent alors se trouver démunis.

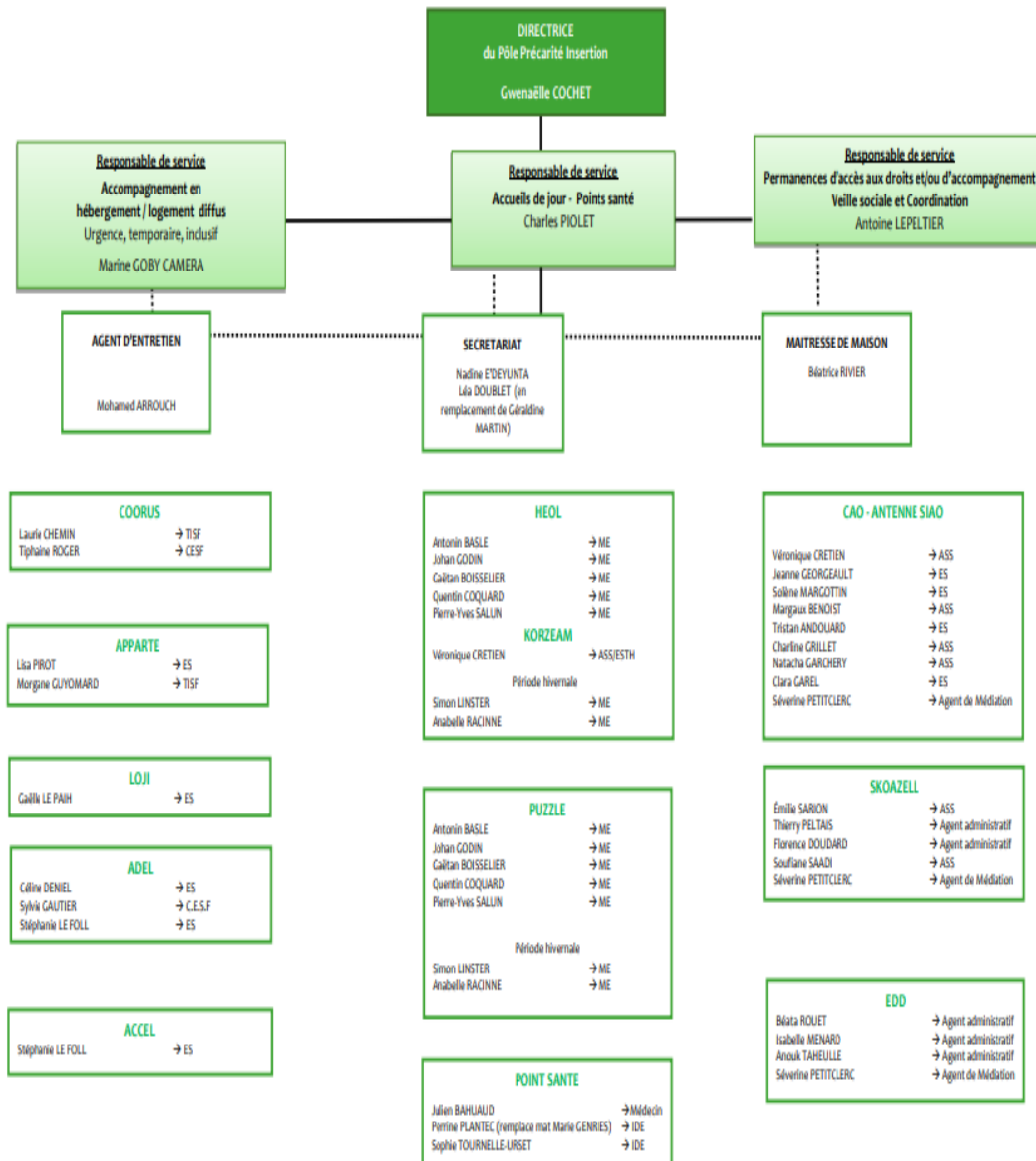
6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2024

L'année 2023 a été marquée par une activité dense tant sur le plan des accompagnements menés, que de la recherche de logement. La solidarité intra dispositif et inter-dispositifs du PPI a permis à APPARTé de trouver la ressource pour fonctionner au mieux.

L'arrivée récente des professionnelles en poste (TISF, Maîtresse de maison et ES remplaçante) a offert un nouveau regard sur les pratiques, les outils et les accompagnements en cours. La dynamique à l'œuvre a permis de poursuivre le travail d'ouverture sur l'extérieur offert aux ménages et de soutenir des orientations en faveur de l'autonomisation des personnes.

Enfin, le poste de maitresse de maison s'est développé au profit d'un suivi quotidien et précis des logements occupés, et d'un accompagnement renforcé des ménages dans le développement des capacités à habiter.

L'année 2024 devra permettre de soutenir la construction d'une dynamique de collaboration en faveur du projet des personnes accueillies et accompagnées. Il s'agira également de finaliser la révision des outils de projet dans une démarche qualité menée à l'échelle associative et d'affiner la coordination entre les trois fonctions présentes sur le dispositif.



31 décembre 2023